



aide alimentaire pour ma belle mère

Par **chaudygégé**, le **04/01/2022** à **16:23**

Bonjour,

Je suis séparé de mon épouse de corps mais pas divorcé et sa mère a été placée en maison de retraite et on me demande de lui venir en aide sous forme de pension alimentaire à verser à l'établissement où elle est placée. De plus, sa mère depuis 1989 nous a pas donné signe de vie ni ses autres enfants ;

Dois-je quand même me plier à cette exigence et payer ?

Cordialement

Anonymisation

Par **Louxor_91**, le **04/01/2022** à **17:27**

Bonjour,

"on me demande"... Qui et sous quelle forme ?

Par **youris**, le **04/01/2022** à **18:53**

bonjour,

selon l'article 206 du code civil, l'obligation alimentaire s'applique également aux gendres et belles-filles pour leur beau-père et belle-mère.

il ne vous reste qu'à divorcer rapidement.

salutations